

REGLEMENT Rallye-Trail La Bardoise

Dimanche 18 octobre 2026 (10^{ème} édition)

Le rallye-trail la Bardoise est une course à pied individuelle de pleine nature organisée par l'association Loisirs au village ouverte aux licenciés et non licenciés.

Un lot de participation sera offert à tous.

Les RESULTATS SERONT AFFICHES PRES DE LA ZONE D'ARRIVEE et du PODIUM (puis sur le site de Logicourse) .

• CHALLENGE PAR EQUIPE :

Pour les 10 ans, possibilité de constituer une équipe mixte de 3 personnes sur place avant le départ. Uniquement sur les parcours La Bardoise, Le Pays-Haut et Le Charavan. Les 3 coureurs doivent faire le même parcours. Le classement se fera sur l'addition des 3 temps.

• COUTS D'INSCRIPTION :

La Bardoise 23.05km : 14€

Pays-haut 11.37km : 12€

Charavan 6.21km : 10€

Vallon 3.59km : 8€

Montée du pic 1.52km : 5€

- Majoration de 2€ pour toute inscription le jour de la course

- IL N'Y AURA AUCUN REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION SOUS AUCUNPRETEXTE (sauf interdiction d'organisée la course par la préfecture). Le remboursement sera effectué par LOGICOURSE)

• 5 parcours respectivement de :

- 23.05km, avec 13 sections chronométrées d'un total de 13.9km (767mD+) départ entre 9h et 10H

- 11.37km, avec 8 sections chronométrées d'un total de 7.2km (320mD+) départ entre 9h et 11h

- 6.21km, avec 4 sections chronométrées d'un total de 4.1km (131mD+) départ entre 9H et 11h

- 3.59 km, avec 2 sections chronométrées d'un total de 2.5 km (128mD+) départ entre 9h et 11h
- 1.52 km, avec 2 sections chronométrées d'un total de 1.5Km (31mD+) départ entre 9h à 11h

- **DEPART DES COURSES :** sous l'église dans le bourg de Bard

Les parcours en boucles sont entièrement balisés. Rubalises et bombes couleurs, panneau (différents selon circuits). Rouge pour le parcours La Bardoise, vert pour le Pays-Haut, bleu pour Charavan, orange pour le Vallon et jaune pour Montée du pic.

Certaines portions sont communes aux différents parcours. Des signaleurs sécurisent les croisements dangereux notamment lors de la traversée des routes départementales (qui se font systématiquement hors chrono donc en marchant !). Cependant, sur les rares portions de route, les concurrents sont tenus de respecter le code de la route et de se déplacer en toute prudence, sans gêner la circulation éventuelle.

- **RAVITAILLEMENTS :**

- Pris en charge par l'organisation
- Chaque participant sera vigilant à ne jeter aucun déchet au sol (poubelles aux ravitaillements ou garder sur soi), pensez à l'environnement !

- **INSCRIPTIONS :**

- Ouverture des inscriptions le 1^{er} septembre 2026

Inscription sur le site : www.logicourse.fr (Clôture des inscriptions en ligne jusqu'au samedi 17 octobre 20h)

- Inscription sur place le jour même (majorée de 2 €) 30' avant le départ de la course

- **DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

Pour les personnes mineures,

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en

compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

Personnes majeures

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ; - D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

• AVERTISSEMENTS :

- Les personnes qui quittent le parcours ou abandonnent doivent le signaler à un membre de l'organisation et venir rendre la puce à l'arrivée

- Mise en place de barrières horaires : fin des courses 13h (disqualification après cet horaire de tout concurrent qui ne sera pas encore passé à l'accueil rendre le système de chronométrage).

• RETRAIT DES PUCES CHRONOMETRAGE :

- Ouverture du retrait des puces chronométrage (à la salle des fêtes de Bard) le dimanche matin à partir de 8h et fermeture à 10h30.

• CATEGORIES : Attention, changement de catégorie à compter du 1er septembre 2025

Course La Bardoise de 23.05 kilomètres parcourus à allure libre, avec sections chronométrées de 13.9km, toute personne née en 2009 et avant

Course Pays-Haut de 11.37 kilomètres parcourus à allure libre, avec sections chronométrées de 7.2km, toute personne née en 2011 et avant

Course Charavan de 6.21 kilomètres parcourus à allure libre, avec sections chronométrées de 4.1 km, toute personne née en 2011 et avant

Course Vallon de 3.59 kilomètres parcourus à allure libre, avec sections chronométrées de 2.5 km, toute personne née en 2013 et avant

Course Montée du pic de 1.52 kilomètres parcourus à allure libre, avec sections chronométrées de 1.52 km, toute personne née en 2015 et avant

Nombre de puces de chronométrage limitées pour les cinq courses à 249 coureurs.

• RESULTATS

- Les résultats complets seront disponibles dès l'arrivée du dernier coureur de chaque course à partir de 13h.

• INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL :

Parking vers l'école, l'église et un pré à la sortie de Bard en direction de Montbrison

• RECOMPENSES

- Récompense aux 3 premiers hommes et femmes pour la Bardoise
- Récompense aux 1^{er} jeune fille et garçon (-18 ans) et 3 premiers hommes et 3 premières femmes pour le Pays-haut
- Récompense à la 1^{ère} femme et le 1^{er} homme, et 1^{ère} fille et 1^{er} garçon sur parcours Charavan
- Récompense 1^{ère} fille et 1^{er} garçon (-18ans) pour les parcours Vallon et Montée du Pic
- Tous lots ou récompenses offertes ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune réclamation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.
- Récompense : meilleure équipe sur chaque parcours (La Bardoise, Le Pays-haut, Le Charavan)

• RESPONSABILITE CIVILE/ASSURANCE

- L'association souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.
- Il incombe aux licenciés de s'assurer personnellement. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence en cas d'accident.

- Perte ou vol: Loisirs au Village ne sera tenue responsable.

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant les départs, toutes modifications ou adjonctions.

- **AUTORISATION PARENTALE**

Une autorisation parentale doit être signée lors de l'inscription d'un enfant mineur

- **Modification / annulation :**

En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou sa modalité de réalisation (si autorisation et en cas de reprise du covid19 éventuellement organisation sous forme de « footing libre », d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves)

- **Sécurité :**

En cas d'accident : (les concurrents se doivent secours et entraide)

- o Protéger la personne

- o Alerter l'organisation auprès du signaleur le plus proche (ayant le numéro de l'organisateur, des secouristes)

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui rendre sa puce chronométrique. A défaut prévenir l'organisation (tel :0632610175)

- **Droit à l'image :**

L'inscription donne droit à l'organisation de publier les images prises lors des courses sur ses différents supports. Les coordonnées peuvent être, également utilisées par nos partenaires.

Chaque participant, par son inscription, est engagé à respecter le présent règlement dans son ensemble.